



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N° 37/2023

Date de convocation : 31/03/2023

Conseillers en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 31

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du Jeudi 06 avril 2023 – 18h30**Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : Hervé BOURNE

Objet : Vote des Taux des Impôts Locaux**MEMBRE(S) PRESENT(S) :**

BALMONT Nicolas
BERNARD Anne-Marie
BOURNE Hervé
BRACHET Marc
BRASSOUD Martine
BRUNET André
CARRIER Kelly

CHAPPET Philippe
DALEX Jacques
DENAMBRIDE Julie
DOMENGE-CHENAL Michèle
DUMONT-THIOLLIERE Christine
DUNAND-CHATELLET David
GAILLARD Claude

GONZALES Florence
GOURDIN Margaret
JOSSERAND Stéphanie
LITTOZ Lucie
LUCIANI Michel
MILLET-URSIN Marc
PAGET Marc

PETIT Monique
PONTHIEU Eric
PORTIER Jean Pierre
PORTIER Julien
PRUD'HOMME Philippe
SCHERMA Sébastien
VIGNIER Georges

POUVOIRS :

COUTIN Michel pouvoir à Jacques
DALEX

CREPEL Yves pouvoir à Hervé BOURNE

MAURICE Charline pouvoir à
Anne-Marie BERNARD

MEMBRE EXCUSEE :

TREMBLAY-GUETTET Jeannie

MEMBRE ABSENTE

FERNANDEZ Sophie

EXPOSE

Monsieur Le Président indique que le Budget Général 2023 a été établi avec une augmentation uniforme des taux de fiscalité de 5 % (hors CFE figée en raison des règles de liens avec les communes du territoire)

Il précise de cette proposition a été validée en Commission Finances et que lors du Débat d'Orientation Budgétaire, une très grande majorité des élus s'est montrée favorable.

Il propose au Conseil Communautaire l'augmentation des taux pour 2023 qui s'établissent comme suit :

- Foncier bâti **3,30 %** (3,14 % en 2022)
- Foncier non bâti **19,82 %** (18,88 % en 2022)

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Cotisation Foncière des Entreprises

4,61% (3,14 % en 2022)

23,89% (inchangé)

Ceci exposé et après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 5 voix contre (Marc PAGET, Eric PONTHEU, Nicolas BALMONT, Lucie LITTOZ, Margaret GOURDIN) et 5 abstentions (Philippe CHAPPET, Sébastien SCHERMA, Kelly CARRIER, Michel LUCIANI, Monique PETIT), le Conseil Communautaire :

- Adopte les taux suscités pour l'année 2023

Résultat du vote :

Votants :	31	Abstention :	5	Exprimés :	31
Pour :	21	Contre :	5		

FAVERGES-SEYTHENEX, le 07 AVR. 2023

Le Secrétaire de séance,
M. Hervé BOURNE

Le Président
M. Jacques DALEX

Délibération rendue exécutoire le :

Affichage le :

Date de mise en ligne : 07 AVR. 2023

Copie(s) interne(s) :

- Comptabilité



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.